



BELFIUS, VOTRE PARTENAIRE EN INNOVATION

Introduction

L'économie belge se caractérise par sa grande stabilité : en période de ralentissement conjoncturel, en Belgique, la récession n'est jamais brutale, mais quand l'économie européenne rebondit, la reprise est plus lente chez nous que chez nos voisins.

Dans une perspective d'avenir, la lenteur de notre croissance est tout sauf idéale. Au vu du vieillissement de la population et de la charge des pensions, il est impératif que notre croissance s'accélère, et que davantage de personnes restent actives plus longtemps, si nous voulons garantir le maintien de notre niveau de vie et notre bien-être. Et c'est le secteur privé qui doit mettre en œuvre cet effort supplémentaire en matière d'emploi. Or, c'est là que le bât blesse en Belgique. L'an dernier, le secteur qui a enregistré la plus forte progression en termes d'emploi est celui des soins de santé et du bien-être : un secteur qui, pour son financement, est tributaire des pouvoirs publics. Avec notre structure démographique, cette situation n'est pas près de changer à l'avenir. **Pour garantir une augmentation durable de notre bien-être, il faut donc que notre économie évolue, et se réinvente. C'est possible, en misant sur l'innovation et l'entrepreneuriat.**

L'innovation via les PME et les entreprises Midcorp est généralement considérée comme une nécessité pour et une source de croissance économique. Dès lors, les programmes d'aide européens et ceux mis en place par les pouvoirs publics nationaux et régionaux sont pour la plupart fortement orientés Innovation.

La Commission européenne a donné pour mission au Fonds européen d'Investissement (FEI) de soutenir les entreprises innovantes.

Cette année, le FEI a lancé le programme « InnovFin for SME's & Small Midcaps », une ligne de garantie qui permet aux entreprises innovantes d'obtenir du FEI, pour leurs investissements, une garantie pouvant aller jusqu'à 50 %.

Quand votre entreprise peut-elle bénéficier de cette garantie ?

À partir du moment où vous répondez à au moins un des critères suivants :

- Vous envisagez un **investissement** ou une **reprise**, ou vous aurez besoin à court terme d'un **fonds de roulement permanent**. Vous êtes une **entreprise innovante** et vous remplissez un ou plusieurs de ces critères :
 - Vous investissez dans l'innovation, dans un produit ou processus innovant;
 - Vous faites partie des entreprises en phase de croissance;

- Vous êtes une jeune entreprise, dont les frais de Développement et d'Innovation (D&I) représentent au moins 5 % du total des frais d'exploitation;
 - Dans votre entreprise, les frais de D&I représentent au moins 10 ou 15 % du total des frais d'exploitation;
 - Vous avez déjà bénéficié précédemment d'une aide à l'innovation, ou remporté un prix à l'innovation;
 - Vous avez déposé un brevet;
 - Un investisseur en capital-risque vous a apporté son soutien;
 - Vous lancez un nouveau produit ou souhaitez conquérir un nouveau marché géographique.
-  **Vous êtes une PME** (occupant moins de 250 travailleurs à temps plein **et** réalisant un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'EUR **ou** avec un total du bilan < 43 millions d'EUR) ou une **small midcap** (entreprise non-PME occupant jusqu'à 499 collaborateurs à temps plein).
-  Vos besoins en crédits s'élèvent à maximum 7 500 000 EUR.
-  La **durée** de votre crédit varie entre **12 mois et 10 ans**.

Que peut vous offrir Belfius Banque, en votre qualité d'entreprise innovante ?

Belfius considère que sa mission consiste notamment à apporter sa petite pierre à l'édifice de l'économie locale, et à donner un coup de pouce financier supplémentaire aux entreprises innovantes.

Dans le cadre de son programme InnovFin, le FEI recherchait une **banque-pilote** pour la Belgique, et l'a trouvée en la personne de Belfius.

Votre crédit peut bénéficier d'une **garantie de 50 %** octroyée par le Fonds européen d'investissement, ainsi que d'un **taux d'intérêt extrêmement avantageux** grâce à cette garantie et à l'intervention de la Banque européenne d'investissement.

Une assistance en matière de subsides, et un screening pour vérifier si vous entrez en ligne de compte pour la garantie InnovFin ?

Comment faire d'une idée de génie une "success story" ? Plusieurs autorités et pouvoirs publics - flamands, fédéraux ou européens - prévoient des mesures d'aide pour encourager nos entreprises à analyser leurs idées et à les concrétiser. Il s'agit par exemple d'aides octroyées pour des investissements conséquents, en R&D, d'aides à l'embauche, de mesures d'aide dans le cadre de trajets de formation, **Notre partenaire MINT Europe, consultant en subsides, peut vous conseiller à chacune des phases de votre projet** : votre projet peut-il bénéficier de subsides ? Si oui, quelle est la mesure d'aide la plus appropriée pour votre projet, dans ses différentes phases ? Et comment introduire efficacement une demande ? Forts de leur expérience spécifique de plusieurs années, les consultants de MINT vous conseillent et vous accompagnent, dans le cadre d'une approche globale, afin de maximiser les subsides auxquels vous pouvez prétendre.

MINT Europe analyse et vérifie en détail avec vous si votre entreprise répond à l'un des critères en matière d'innovation prévus par le programme InnovFin.

Et quels sont vos avantages ?

Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt particulièrement avantageux pour votre crédit, ainsi que d'un screening gratuit, visant à identifier les subsides auxquels vous pouvez prétendre ; en outre, vous ne devez pas mobiliser vous-même des garanties - ou très peu -, et vous conservez ainsi de la marge pour vos autres besoins en crédits. Enfin, un partenaire expérimenté en subsides vous aide à introduire votre demande dans le cadre du programme InnovFin.

Prêt pour un premier entretien sans engagement ?

L'innovation est une nécessité pour votre entreprise et pour sa croissance. N'hésitez donc pas à vous renseigner au sujet de ce programme auprès de nos Corporate Bankers.